

Séance plénière du 29 mars 2018

La Région Grand Est présente son rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, le Conseil régional du Grand Est, réuni en séance plénière sous la présidence de Jean Rottner, a présenté son rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes, ce jeudi 29 mars 2018, à la Maison de la Région, à Metz.

Ce rapport dresse un état des lieux des actions concrètes menées par la collectivité en 2016 et en 2017 pour faire progresser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes sur le territoire régional. Il constitue **un point de référence** pour évaluer, à l'avenir, les progrès accomplis, identifier les inégalités persistantes et proposer des politiques publiques adaptées à travers **un plan d'actions pour la période 2018-2020, qui sera soumis au vote de l'assemblée régionale dès l'automne prochain**. La Région se dotera également d'une enveloppe dédiée à cette thématique dès l'adoption du budget primitif 2019.

La Région a souhaité concrétiser son engagement en matière d'égalité Femmes-Hommes, aussi bien dans le cadre de sa politique de ressources humaines qu'au profit des citoyens du Grand Est, en signant, le 15 mai 2017, **la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**. Dans le respect des principes énoncés dans la Charte, la Région prendra des mesures volontaristes visant à :

- assurer en toute transparence la promotion et les opportunités de développement de carrière,
- garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux hiérarchiques et un recrutement équitable,
- assurer des conditions de travail appropriées, sécurisées et sans danger pour la santé,
- permettre aux agents de concilier au mieux la vie familiale, sociale et professionnelle, en introduisant notamment des mesures relatives à l'aménagement du temps de travail.

Pour mener à bien les objectifs fixés par la Charte, un comité de pilotage « Egalité », présidé par **Alexandre Cassaro**, Conseiller régional délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes, a été mis en place. Depuis son installation, ce comité, réunissant des élus régionaux, des membres du CESER, des agents de la collectivité et des personnalités qualifiées, a validé des priorités à mener à court et à moyen terme, notamment :

- la mise en place d'actions concrètes sur la question de l'égalité au niveau des ressources humaines, de l'organisation du temps de travail, etc.,
- la promotion de la Charte auprès d'autres collectivités du Grand Est,
- le soutien aux actions remarquables en faveur de l'égalité, de la mixité des métiers, de la sensibilisation au public...

En complément du comité de pilotage, **un réseau de référents**, composé d'agents volontaires de l'ensemble des directions de la Région, a été constitué. Ces référents se réunissent tous les deux mois autour de thématiques spécifiques de travail portant sur l'égalité, contribuant à renforcer l'action du comité de pilotage et à décliner ses interventions au sein de la collectivité.

La Région a intégré la question de l'égalité dans différents documents stratégiques couvrant les champs de l'emploi, de la formation professionnelle et du développement économique, tels que le CPRDFOP – Performance Grand Est ou le SRDEII.

Les jeunes, les hommes et les femmes de demain

Parce que la sensibilisation aux problématiques de l'égalité Femmes-Hommes doit se faire le plus tôt possible, la Région est très attentive au point de vue des jeunes du Grand Est. Elle a ainsi décidé de lancer, en mai prochain, **une grande enquête à destination des 15-29 ans**, dont les résultats seront publiés à l'automne et permettront la mise en œuvre d'actions spécifiques autour des questions de l'égalité des sexes.

Par ailleurs, le Conseil régional des Jeunes du Grand Est (CrJGE), installé en novembre 2017, se veut le plus représentatif possible de la jeunesse de l'ensemble du territoire. Composé de 72 jeunes âgés de 15 à 29 ans souhaitant s'investir dans des actions concrètes et des réflexions sur la citoyenneté et l'engagement politique, **il respecte scrupuleusement la parité Fille-Garçon**.

En outre, l'année 2018 verra également une modification du règlement du Prix régional pour l'égalité et la mixité des métiers, dont l'édition 2017-2018 est ouverte jusqu'au 15 mai prochain. Ce prix valorise les jeunes de 15 à 30 ans en formation dans des filières où ils sont sous-représentés, afin d'encourager les filles à s'orienter vers des métiers dits « masculins » et les garçons vers des métiers dits « féminins ». Ainsi, dès 2019, ce prix s'organisera autour de cinq collèges : les parcours individuels, les clubs sportifs, les associations, les entreprises et les collectivités, pour encourager les parcours individuels et toutes les initiatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Grand Est.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

03 88 15 69 84 / 06 78 79 93 36

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr